

Patrick LEDOUX
Commissaire enquêteur
06 49 48 94 04
ledouxpsfm@orange.fr

Velaux le 9 avril 2024

Monsieur le Maire d'Istres
A l'attention de Mme Virginie Riou
Direction de l'Urbanisme Opérationnel
Service Foncier
1 Esplanade Bernardin Laugier
CS 97002
13808 ISTRES CEDEX

Objet : Enquête publique unique PLU Istres, zonage pluvial et PDA
volet : **Périmètre Délimité des Abords (PDA)**
du monument historique dit le Bateau de SUFFREN

PJ : Rapport de présentation

Monsieur le Maire,

Par décision du Tribunal Administratif de Marseille n° E24000011/13, j'ai été désigné comme commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique se déroulant du 4 avril au 7 mai 2024 sur la commune de Istres et comportant les projets suivants :

- révision du plan local d'urbanisme de Istres ;
- projet de zonage d'assainissement pluvial de Istres ;
- projet de périmètre délimité des abords du monument historique « Le Bateau de Suffren ».

C'est sur ce dernier volet que mon courrier porte. En effet en application de l'article R.621-93 du code du patrimoine, le commissaire enquêteur doit consulter le propriétaire du monument historique. Ce monument se situe sur la parcelle CX 54 qui appartient à la commune d'Istres depuis 2021.

C'est pourquoi, **je vous consulte sur le projet de périmètre délimité des abords du monument au Bailli de SUFFREN**, dit Le Bateau de SUFFREN. Ce projet est présenté dans le rapport joint à cette lettre. Le résultat de cette consultation figurera dans le rapport du commissaire enquêteur.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, en l'assurance de ma haute considération.

Le commissaire enquêteur

Patrick LEDOUX

Copies adressées par mail :

- AMP-Direction Urbanisme-Service urbanisme secteur Ouest-Division Istres
- Mairie de la commune d'Istres, Service Urbanisme
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine